Conseil de quartier Oly / Glacière

1er juin 2022 à 19h00 – Gymnase du Nouzet

Ordre du jour :

- Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais
- Temps d'échange avec les habitants

Le Président du Conseil de quartier, Monsieur Aly Sall, présente le principe de budget participatif, qui offre aux habitants la possibilité de présenter des projets sans thématiques particulières, pour un montant maximum de 30 000 euros et relevant de la compétence de la Ville. Une large communication sera faite à la rentrée à ce sujet. La municipalité interroge les Conseils de quartier sur les modalités d'organisation d'un budget participatif.
Les propositions faites seront présentées aux Montgeronnais et soumises à un vote.

1) Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais

La discussion autour de la présentation du budget participatif se poursuit avec les habitants, avec les interrogations suivantes :

- Est-ce au porteur de projet de budgétiser le projet ?
  Non, cela relève de la compétence de l'administration
- Est-ce qu'un projet peut inclure la collaboration d'une autre commune (comme pour certains quartiers présents sur 2 villes) ?
  Non, mais possibilité de fusionner deux quartiers pour un même projet, afin de doubler l'enveloppe allouée.
- Est-ce obligatoirement une personne physique qui doit déposer le projet ?
  Oui
- Les votants sont-ils uniquement ceux du quartier ?
  Non, l'ensemble des habitants peuvent voter pour n'importe quel quartier et n'importe quel projet, avec une possibilité de 3 votes.

Les habitants évoquent l'idée de réalisation suivante :

- Installation d'un distributeur automatique de billets
  La pertinence de ce projet sur le quartier de l'Oly sera étudiée.

2) Temps d'échange avec les habitants

Ce temps commence par un échange concernant les problèmes de vitesse rencontrés (confirmés par des contrôles de police réguliers) et les mesures envisagées dans le quartier pour y remédier.

La suppression des stops ne semble pas pertinente pour l'instant sur le quartier de la Glacière. Ceux-ci seront plutôt renforcés par des petits ralentisseurs afin d'obliger les voitures à s'arrêter. Une série de test sera effectuée dans les semaines à venir.

Dans la même optique, rue de la Glacière, un test consistera à remettre en place le stationnement des véhicules, à cheval sur le trottoir, permettant à la fois une circulation piétonne et le ralentissement de la circulation. Des barrières seront installées sur les trottoirs afin d'empêcher les voitures de stationner en empiétant sur les trottoirs.

Ces différents dispositifs seront testés dans les semaines à venir. A l'automne, les avis seront recueillis auprès des riverains afin de juger de la pertinence de ces actions avant de les démultiplier ou pas dans les rue voisines.

D'autre part, une campagne est actuellement en cours pour recenser les trottoirs ayant été abîmés par le soulèvement de racines d'arbres. En fin d'année, après qu'un chiffrage global ait été effectué, une remise à niveau de ces trottoirs déformés sera effectuée.
Concernant les trottoirs, la rue des tilleuls mérite une attention particulière.

Les habitants en plus de diverses questions, souhaitent faire part des dysfonctionnements rencontrés dans leur quartier :

- La rue de Courcel est en sens unique en montée pour les voitures et en descente pour les vélos. Les habitants souhaiteraient une meilleure signalisation.

  L'ensemble de la ville est soumis à la vitesse de 30 km/h, donc toutes les rues en sens unique peuvent accueillir des cyclistes en sens inverse. Dans ce cadre spécifique, le cycliste est prioritaire, aussi les automobilistes se doivent d'être vigilants. Cependant, chacun doit se discipliner et faire attention à l'autre. Concernant les trottinettes, il est à rappeler qu'elles doivent circuler sur la chaussée et non sur les trottoirs. L'éventualité de renforcer la signalétique (par un logo) sera étudiée afin de prévenir les gens de la présence possible de 2 roues, dans la rue de Rouvres.

  S'agissant de l'intersection rue de Courcel / Chemin du dessous des Vignes du Nouzet, l'installation d'un panneau « Céder le passage » ou « Danger, priorité à droite » va être étudiée afin d'apporter potentiellement une vigilance complémentaire aux automobilistes. Cependant, il ne sera pas installé de miroirs, comme demandé, ceux-ci étant considérés comme étant accidentogènes et donc non recommandés.

- Durant la période des travaux prévus rue de Courcel cet été, y aura-t-il une possibilité de bénéficier du parking du Nouzet ?

  Pendant la durée des travaux, le parking du gymnase du Nouzet restera ouvert, permettant ainsi aux riverains concernés par les travaux, de pouvoir stationner. Les dates effectives de travaux vous seront précisées prochainement.

- Rue des Saules, est-il possible de mettre en place des ralentisseurs au niveau des stops, afin de freiner la vitesse et sécuriser la progression des automobilistes sortant de la résidence ?

  La Ville va chiffrer cet aménagement.

- *Dans les doubles virages de la rue des Saules, est-il possible d'élargir la voirie ?*

  Afin de maintenir une vitesse raisonnable (voire basse), le choix a été fait de ne pas élargir la voie. En effet, il a été constaté que plus la chaussée est large, plus la vitesse est rapide (notamment les bus).

- La réfection de la rue du Commandant Bouchet est-elle prévue pour 2023 ?

  Il a été défini des rues prioritaires en termes de réfection du fait de leur état. Il n'est donc pas prévu de réfection dans l'immédiat pour cette rue, cependant elle sera évidemment programmée dans les années à venir.

- Quels sont les travaux qui ont été réalisés rue de Courcel ?

  Du fait de la délocalisation des élèves à cet endroit et afin de ne pas trop déranger pendant le temps scolaire, les travaux ont été effectués en 2 temps :
  - *Enfouissement des réseaux (électricité, télécom …) l'année dernière*
  - *Réfection de la voirie et des trottoirs prévue cet été*

- Un projet concernant les bâtiments scolaires de la rue de Courcel a-t-il été arrêté ?

  Pour le moment, aucun projet n'est arrêté concernant ces bâtiments. Nous sommes encore en attente d'un projet « intéressant ». Les propositions sont diverses.
  Néanmoins, quel que soit le projet ou le porteur de projet, nous veillerons à ce que le bâtiment soit protégé et les habitants associés avant toutes décisions, dès qu'un projet sérieux verra le jour.

- Les différents projets envisagés pour restaurer l'entrée du quartier de la Glacière permettront-ils un accueil « correct » des élèves dans les écoles ?

  La vie des quartiers fait que certaines écoles augmentent leur fréquentation, tandis que d'autres la baissent. Cependant, de manière générale, le nombre d'enfants admis dans les écoles Montgeronnaises est stable depuis 3 ans. Cela nécessite juste parfois des ajustements de la carte scolaire.

- L'école maternelle Jules Ferry sera-t-elle opérationnelle pour la rentrée 2023 ?

  Pour le moment rien n'est encore certain. Dans le cas où tous les marchés répondent favorablement, le projet est encore « tenable ». Cependant, beaucoup de paramètres restent encore incertains à cause de la crise Ukrainienne. Les coûts ont augmenté et les délais de livraison des matériaux se sont rallongés.

- Plusieurs locataires de l'Oly s'interrogent sur la régularisation de charges qu'ils ont reçue, relative à l'enlèvement des ordures ménagères. Sont-ils pénalisés du fait que le tri ne soit pas bien effectué ?

  Dans les résidences sociales il est parfois plus difficile de faire le tri, et tout ce qui n'est pas trié coûte effectivement aujourd'hui plus cher à traiter. Cependant, aucune pénalité n'est appliquée. Néanmoins, l'augmentation de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM) est générale aujourd'hui, du fait de l'augmentation très importante du traitement qualitatif des ordures en lien avec l'évolution de la loi.
  Un questionnaire à l'attention des Montgeronnais est actuellement à l'étude pour connaître les efforts qui pourraient être envisagés, ainsi que les actions à améliorer notamment concernant les ordures ménagères.

- *Y a-t-il des pistes de travail pour résoudre les problèmes de tris dans les résidences sociales ?*

  Actuellement, les bailleurs achètent les bacs, et le constat est fait que leur gestion est complexe et qu'il n'y en a pas suffisamment. Une réflexion est à l'étude pour que l'Agglomération reprenne cette compétence. En contrepartie, charge au bailleur d'augmenter le nombre d'ambassadeurs du tri présents sur le territoire, pour un accompagnement des usagers dans cette pratique.